

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: RS Model Tan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: Résine photopolymérisable pour la fabrication additive de modèles dentaires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Rapid Shape GmbH

Roemerstrasse 21

71296 Heimsheim, Allemagne

Téléphone: +49 (0)7033 / 309878-0

E-mail: info@rapidshape.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison Clinique universitaire de Mainz

Téléphone: +49 6131 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS08 risque sanitaire

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations concernant les dangers particuliers pour l'homme et l'environnement:

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008.

Système de classification:

La classification est conforme à la dernière édition du Règlement (CE) n° 1272/2008 de la Commission Européenne et complétée par les données de l'entreprise et de la littérature.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS08

Mention d'avertissement: Avertissement

Composants de l'étiquetage déterminant le danger:

Acide 2-propénoïque, ester 2-hydroxyéthylique, polymère avec 1,1'-méthylènebis(4-isocyanatocyclohexane) et .alpha.,.alpha.',.alpha''-1,2,3 oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphine

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux. Pour le libellé des mentions de danger énumérées, se reporter à la rubrique 16.

Composition:

CAS: 73324-00-2	Acide 2-propénoïque, ester 2-hydroxyéthylique, polymère avec 1,1'-méthylènebis(4-isocyanatocyclohexane) et .alpha.,.alpha.',.alpha''-1,2,3 	67,2-87,3%
	Antimousse	0,1-10%
CAS: 75980-60-8 EINECS: 278-355-8 Numéro d'index: 015-203-00-X	oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphine 	0,1-5%
CAS: 1317-80-2 EINECS: 215-282-2	Rutile (TiO2)	2,1-3,6%
CAS: 51274-00-1 EINECS: 257-098-5	oxyde d'hydroxyde de fer jaune	0,01-0,1%

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Après inhalation: En cas d'inconscience, placer le patient en position stable pour le transport. Retirer le patient de l'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau tiède. Si des symptômes (irritation ou cloques) apparaissent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Irriguer avec une solution de lavage oculaire ou de l'eau propre, en maintenant les paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale immédiate.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, boire immédiatement beaucoup d'eau ou de lait. Si la personne vomit, continuer à lui proposer de l'eau ou du lait. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Poudre de CO₂ ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection: Porter une combinaison de protection complète. Appareil de protection respiratoire buccal.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Assurez une ventilation adéquate.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liants universel, sciure de bois).

Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets conformément à la rubrique 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.

Voir rubrique 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'écart de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Empêcher la formation d'aérosols.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les mesures générales d'hygiène du travail, voir rubrique 8.

Informations sur la protection contre l'incendie et l'explosion: Tenir à disposition un appareil de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais. Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Conserver à l'écart des agents réducteurs.

Autres informations sur les conditions de stockage:

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Stocker dans des conditions fraîches et sèches dans des récipients bien fermés.

Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites qui doivent être surveillées sur le lieu de travail: Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de matériaux avec des valeurs critiques qui doivent être surveillées sur le lieu de travail.

DNELs: Données non disponibles

PNECs: Données non disponibles

Informations supplémentaires: Les listes en vigueur lors de la fabrication ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Sur la base de la composition présentée dans la rubrique 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la sécurité au travail:

Contrôles techniques appropriés:

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Voir la rubrique 7 pour des informations sur la conception des installations techniques.

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Porter un équipement respiratoire approprié si une exposition à un niveau supérieur à la limite d'exposition professionnelle est probable. Un masque adapté avec un filtre de type A peut être approprié.

Protection des mains:



Gants de protection

Le choix du gant le plus approprié dépend de la prise en compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la résistance physique du gant, le degré de dextérité manuelle requis, le degré de perméabilité à travers le matériau du gant et la durée du port. Il existe une grande variété de gants en élastomère et en stratifié. Les matériaux élastomères les plus courants sont le latex (caoutchouc naturel), le néoprène (polyisoprène), le caoutchouc nitrile (caoutchouc ABS), le caoutchouc butyle, l'alcool polyvinylique (PVA), le chlorure de polyvinyle (PVC) et les élastomères fluorés. Les gants stratifiés sont fabriqués à partir de feuilles de PVA thermosoudées entre des couches de polyéthylène. Dans les tests de perméation, les gants stratifiés PVA/polyéthylène et les gants en PVA supporté ont donné les meilleurs résultats (notez que le PVA peut être rendu inefficace par contact avec l'eau si la couche stratifiée est percée). Les gants en caoutchouc butyle et nitrile offrent une protection à court terme. Les gants chirurgicaux en latex offrent une faible protection. Les gants doivent être stockés correctement et changés régulièrement, surtout en cas d'exposition excessive.

Matériau des gants:

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux:



Lunettes de protection étanches

Contrôle de l'exposition environnementale:

Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement. Le produit ne doit pas s'écouler dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Doré marron
Odeur:	Odeur faible
Seuil olfactif:	Données non disponibles
Valeur du pH:	Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>100°C
Point d'éclair:	>90°C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	430°C
Température de décomposition:	Données non disponibles
Auto-inflammation:	Le produit n'est pas auto-inflammable
Propriétés explosives:	Données non disponibles
Limite d'explosivité inférieure:	Données non disponibles
Limite d'explosivité supérieure:	Données non disponibles

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

Propriétés oxydantes:	Données non disponibles
Pression de vapeur:	Données non disponibles
Densité:	1.118 g/cm ³
Densité relative:	1.118 (eau = 1)
Densité de vapeur:	> 1 g/cm ³ (air = 1)
Taux d'évaporation:	< 1 (comparé à l'acétate de butyle)
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Données non disponibles
Viscosité, dynamique à 30°C	140 mPas
Viscosité, cinématique:	Données non disponibles

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si l'utilisation est conforme aux spécifications.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable. Cependant, une polymérisation peut se produire lorsque la date de péremption et/ou la température de stockage sont largement dépassées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Lorsque le produit est chauffé au-dessus du point d'éclair, il émet des vapeurs inflammables qui peuvent se mélanger à l'air et brûler ou être explosives. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. La chaleur peut provoquer une polymérisation avec libération rapide d'énergie qui peut entraîner une rupture explosive du récipient.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil et aux rayons ultraviolets.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, réducteurs forts, gaz inertes et piègeurs d'oxygène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification: Données non disponibles.

Corrosion/irritation de la peau: Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation: Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Susceptible de nuire à la fertilité.

STOT-exposition unique: Peut provoquer une irritation respiratoire.

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

Exposition répétée STOT: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.7 Informations écologiques supplémentaires

Remarques générales:

Classe de danger pour l'eau 2 (règlement allemand) (auto-évaluation): Dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts. L'élimination doit être conforme à la législation locale, régionale ou nationale. Incinérer dans des conditions contrôlées approuvées, en utilisant des incinérateurs pour l'élimination des produits chimiques organiques. Décontaminer les fûts vides avant de les recycler.

Emballage non nettoyé:

Recommandation: L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non applicable

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Classe Non applicable
Étiquette Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable
ONU "Model Regulation" Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MAK (Concentration maximale sur le lieu de travail, en allemand): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Directive 2012/18/EU:

Substances dangereuses nommées- ANNEXE I: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Réglementations nationales:

Classe de danger pour l'eau: Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation): Dangereux pour l'eau.

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives:

Liste candidate SVHC du règlement REACH Annexe XIV Autorisation (27/6/2018): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Annexe XVII du règlement REACH Restriction (18/4/2018): Voir la rubrique 16 pour des informations sur la restriction d'utilisation. Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Annexe XIV du règlement REACH Liste d'autorisation (13/6/2017): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Déclarations de danger pertinentes:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données de la substance conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date imprimée: 22.11.2022

Version: 1

Révision: 08.11.2022

Le contenu et le format de la présente FDS sont conformes aux règlements (CE) n° 1907/2006, 1272/2008 et au règlement (UE) n° 2015/830.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être hors de notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons pas la responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense résultant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou y étant lié de quelque manière que ce soit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (<i>European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road</i>)
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses (<i>International Maritime Code for Dangerous Goods</i>)
IATA:	Association internationale du transport aérien (<i>International Air Transport Association</i>)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (<i>Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals</i>)
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i>)
EUNCS:	Liste européenne des substances chimiques notifiées (<i>European List of Notified Chemical Substances</i>)
CAS:	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
DNEL:	Niveau dérivé sans effet (REACH) (<i>Derived No-Effect Level</i>)
PNEC:	Concentration prédite sans effet (REACH) (<i>Predicted No-Effect Concentration</i>)
LC50:	Concentration létale, 50 pourcentage (<i>Lethal concentration</i>)
LD50:	Dose létale, 50 pourcentage (<i>Lethal dose</i>)
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique (<i>Persistent, Bioaccumulative and Toxic</i>)
vPvB:	Très persistant et très bioaccumulable (<i>Very Persistent and very Bioaccumulative</i>)
Skin Irrit. 2:	Corrosion/irritation de la peau - Catégorie 2 (<i>Skin corrosion/irritation - Category 2</i>)
Eye Irrit. 2:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 (<i>Serious eye damage/eye irritation - Category 2</i>)
Repr. 2:	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 (<i>Reproductive toxicity - Category 2</i>)
STOT SE 3:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 (<i>Specific target organ toxicity (single exposure) - Category 3</i>)
